

# Trois approches de la mobilité géographique des élèves s'orientant vers les formations professionnelles du ministère de l'Éducation nationale

**Marie-Laurence Jaspar**

Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire  
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**À l'issue de la troisième, les élèves s'orientent soit vers une seconde générale et technologique, soit vers la voie professionnelle. La poursuite des études vers le second cycle du second degré s'accompagne parfois d'une mobilité entre lieu de résidence et lieu de scolarisation.**

**Ces déplacements mesurés sur la base du découpage communal montrent que deux élèves sur trois sont concernés, dont les trois quarts par absence d'établissement du ministère de l'Éducation nationale dans leur commune. La prise en compte de la notion d'agglomération avec le zonage en unités urbaines permet de distinguer la mobilité contrainte des élèves résidant en commune rurale et celle de leurs camarades qui bénéficient *in situ* d'une offre de formation générale et technologique ou professionnelle.**

**Ils sont alors 9 % à se déplacer pour rejoindre leur établissement scolaire, et cette mobilité varie selon que l'on habite en centre ville ou en banlieue. Enfin, la mobilité appréhendée avec le zonage en aires urbaines montre que ces zones sont un lieu de travail, de résidence mais aussi de scolarisation ; moins de sept élèves sur cent se déplacent vers une autre aire urbaine.**

**T**ravailler en ville et habiter à la campagne est la situation d'un nombre croissant de personnes. Les citadins sont partis habiter au-delà des villes et de leurs banlieues. Les ruraux ont trouvé un emploi en ville, la périurbanisation a commencé il y a plus de trente ans autour de Paris. Comment le système scolaire a-t-il suivi les transformations du territoire ?

666 400 élèves de troisième de France métropolitaine et des DOM ont quitté le collège, pour suivre à la rentrée 2005 une seconde générale ou technologique ou une formation professionnelle dans le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*tableau 1*). Plus précisément, les deux tiers de ces élèves s'orientent en filière générale ou technologique (seconde de détermination), un quart en BEP et cinq pour cent vers un CAP en deux ans. Les autres formations possibles que sont la seconde BT, le baccalauréat professionnel ou le CAP en trois ans ne regroupent que 1 % des élèves.

Deux élèves sur trois ne sont pas scolarisés dans leur commune de résidence. Cet article a pour objectif de décrire la mobilité dont ils sont l'objet sur la base de trois découpages

géographiques du territoire national, allant du niveau de la commune à l'aire urbaine en passant par l'unité urbaine (*cf.* encadré « Définitions du zonage en unités urbaines et en aires urbaines »).

## LA MESURE AU NIVEAU COMMUNAL : UNE APPROCHE TROP GLOBALE

En 2005, deux élèves sur trois sont scolarisés au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lycée ou en lycée professionnel dans une commune différente de celle de la résidence de leurs parents.

Les trois quarts d'entre eux y sont contraints, par manque d'offre en enseignement de second cycle dispensé dans celle-ci. En effet, sur les quelque 36 700 communes de France métropolitaine et des DOM, seules 1 400 offrent une formation de second cycle, alors que les jeunes quittant la troisième résident dans quelque 31 600 communes (*tableau 2*).

La mobilité reste toutefois forte, même quand il existe dans la commune de résidence un seul des deux enseignements, soit général, soit professionnel. Cette situation concerne

**Tableau 1 – Mobilité des élèves selon l'enseignement suivi après la classe de troisième**

Niveau d'observation géographique centré sur la commune

France métropolitaine + DOM

**Ensemble des élèves**

Effectifs des élèves scolarisés	... dans la même commune que celle de leur résidence	... dans une autre commune du même département	... dans un autre département de la même académie	... dans une autre académie	Total	Effectifs	Part des élèves par orientation
Seconde GT	37	58	3	2	100	444 997	67
Voie professionnelle	27	66	5	3	100	221 412	33
dont industrie	24	68	6	3	100	101 128	15
dont services	29	64	5	2	100	120 284	18
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>666 409</b>	<b>100</b>
Effectif de référence	225 332	402 275	22 657	16 145			
Ind voie pro/2 <sup>nd</sup> e GT (*)	0,7	1,1	2,0	1,1			
Ind Industrie/Services (*)	0,8	1,1	1,2	1,1			

**Pour les 292 700 élèves résidant dans une commune qui propose un enseignement de second cycle GT et de professionnel :**

Effectifs des élèves scolarisés	... dans la même commune que celle de leur résidence	... dans une autre commune du même département	... dans un autre département de la même académie	... dans une autre académie	Total	Effectifs	Part des élèves par orientation
Seconde GT	82	15	1	2	100	192 992	66
Voie professionnelle	57	39	3	2	100	99 695	34
dont industrie	52	43	3	2	100	44 042	15
dont services	60	36	3	2	100	55 653	19
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>292 687</b>	<b>44</b>
Effectif de référence	213 957	68 005	4 873	5 852			
Ind. voie pro/2 <sup>nd</sup> e GT (*)	0,7	2,5	2,8	0,8			
Ind. Industrie/Services (*)	0,9	1,2	1,2	1,0			

(\*) Lecture :

Ind. voie pro/2<sup>nd</sup>e GT : la part des élèves qui suivent un enseignement professionnel dans une autre commune du même département que celle de leur résidence est deux fois et demie plus importante que celle des élèves inscrits en seconde générale et technologique (x 2,5).

Ind. Industrie/Services : la part des élèves qui suivent un enseignement professionnel dans le domaine de l'industrie dans un autre département de la même académie que celle de leur résidence est un peu plus importante que celle des élèves inscrits dans le domaine des services (x 1,2).

7 % des élèves. 53 % de ces élèves changent alors de commune pour se rendre au lycée, même si l'orientation suivie par le jeune correspond à l'enseignement dispensé dans sa commune ; ce qui est le cas de 12 700 élèves.

Enfin, quatre élèves sur dix résident dans une commune offrant les deux types d'enseignement. Par la

**Tableau 2 – Nombre de communes sur lesquelles un LP ou un LEGT est implanté**

Rentrée 2005, France métropolitaine + DOM

	Nombre de communes	%
Aucun LP ou LEGT	35 263	96,2
LP seulement	291	0,8
LEGT seulement	507	1,4
LP et LEGT	608	1,7
<b>Total des communes</b>	<b>36 669</b>	<b>100,0</b>

Sources : BCP, Univers Formations détaillées

suite, la mobilité géographique sera étudiée sur cette population qui bénéficie d'un environnement scolaire varié. En dépit de cette offre, un peu plus d'un élève sur quatre est scolarisé hors de sa commune.

Les élèves orientés en voie professionnelle sont relativement deux fois et demie plus nombreux que les élèves de seconde générale et technologique à suivre une scolarité dans une autre commune du département que leur commune de résidence (soit 39 % contre 15 %). Ce constat n'est pas lié à une concentration de l'enseignement professionnel plus élevée que pour l'enseignement général et technologique. En effet, ces deux enseignements sont présents dans un nombre équivalent de communes

(1 200 communes pour le professionnel et 1 150 communes pour le général et technologique).

L'intensité de la mobilité varie également à l'intérieur de la filière professionnelle. Le BEP est la formation la plus choisie au sein de l'enseignement professionnel par les élèves quittant la troisième. Elle est présente dans la plupart des communes où existent des lycées professionnels (1 150 sur 1 200). La mobilité géographique concerne alors quatre élèves sur dix (*graphique*). Le choix d'une spécialité industrielle pousse encore plus le jeune à la mobilité qu'une spécialité du domaine des services. Si les métiers de l'électrotechnique regroupent le plus gros contingent d'élèves et également le plus grand nombre d'élèves

mobiles, la part de ceux-ci reste proche de la moyenne. En revanche, sur les 23 spécialités industrielles de BEP qui scolarisent au moins cent élèves, près d'une dizaine d'entre elles concernent des jeunes dont la moitié ont quitté leur commune. Il s'agit des spécialités comme la maintenance des véhicules automobiles, les formations du bois et des matériaux associés, les techniques d'installations sanitaires et thermiques et la carrosserie. Quatre spécialités des services parmi les onze recensées satisfont à ce même critère, à savoir les métiers de la restauration ou de l'hôtellerie, la conduite et les services des transports routiers, les métiers de la communication et des industries graphiques, et de l'optique lunetterie.

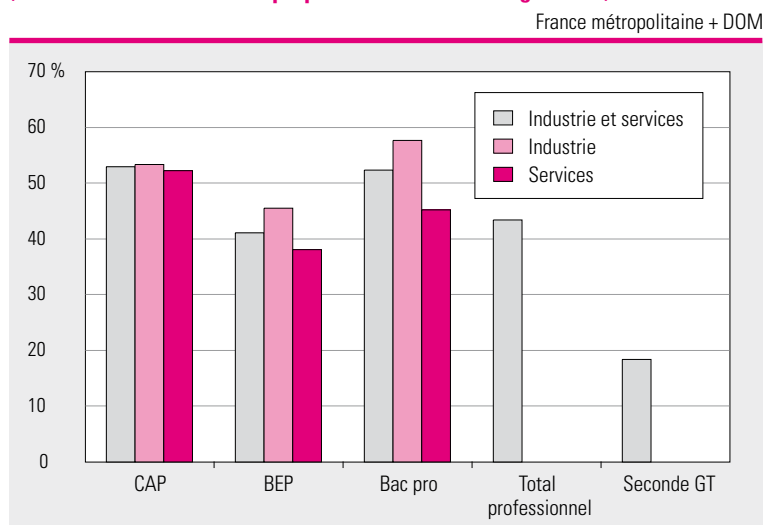
Les élèves scolarisés en CAP ou en baccalauréat professionnel en trois ans sont plus mobiles. Un peu plus d'un élève sur deux quitte sa commune de résidence pour poursuivre sa scolarité. Ce baccalauréat professionnel, accessible directement en fin de troisième, revêt encore un caractère expérimental et n'est présent que dans dix pour cent des communes offrant une formation professionnelle.

Si cette approche globale de la mobilité géographique des élèves au niveau de la commune a le mérite d'une apparente simplicité, avec des contours géographiques clairement identifiés, elle souligne à l'excès les déplacements résidence - lieu de scolarisation en ne tenant pas compte de la structuration du territoire et du tissu urbain. De plus, elle ne permet pas d'isoler le comportement de mobilité selon le type de commune de résidence des jeunes et en particulier les communes rurales, où ils n'ont pas d'autre choix que de chercher en ville la formation souhaitée.

### L'UNITÉ URBAINE : UN CONCEPT PLUS « APPROPRIÉ »

Le concept d'Unité urbaine permet de prendre en compte le degré d'urbanisation des communes et d'isoler les élèves des communes rurales, les « villes isolées », les « agglomérations » et au sein de celles-ci les communes centres et celles de banlieue.

**Graphique – Pourcentages d'élèves scolarisés hors de leur commune de résidence selon la formation professionnelle choisie et le secteur d'activité (la commune de résidence propose une offre d'enseignement)**



Au sens de ce zonage, un peu plus d'un élève sur cinq, soit 152 000, habite une commune rurale où l'offre de formation est quasi inexistante : seul 0,3 % de ce type de commune offre une formation de second cycle. Ces jeunes, contraints à la mobilité, connaissent une orientation très semblable à ce que l'on observe pour l'ensemble des élèves de France métropolitaine et des DOM. Un tiers d'entre eux sont inscrits dans une formation professionnelle. La mobilité s'effectue majoritairement vers une commune centre d'une agglomération (72 %), les communes « ville isolée » en accueillent 17 % et les communes de banlieue moins de 10 %.

Hors communes rurales, les unités urbaines ne proposent pas toutes un enseignement de second cycle général et technologique ou professionnel. Ainsi, 13 % des 515 000 élèves résidant en ville, ne trouveront pas un établissement *in situ* pour les accueillir. Ces 65 300 élèves connaissent une orientation proche de l'ensemble des élèves au même titre que ceux résidant dans une commune rurale. Bien que le déplacement le plus fréquent s'effectue en faveur d'une commune centre d'une agglomération (67 %), ils sont relativement un peu plus nombreux que les élèves ruraux à rejoindre une commune de banlieue (17 %). Dans le cas des communes isolées, c'est-à-dire qui composent à elles seules l'unité urbaine, le fait est encore plus marquant, il concerne la moitié des élèves.

Comme dans la précédente analyse, pour la justesse des comparaisons de mobilité des élèves résidant en agglomérations multicomunales, seuls les élèves qui « pourraient » trouver dans leur unité urbaine une offre d'enseignement général et

**Tableau 3 – Mobilité intra-urbaine et inter unité urbaine des élèves selon leur orientation**

(l'unité urbaine, à laquelle la commune de résidence est rattachée, propose une offre d'enseignement)

France métropolitaine + DOM

**Total des élèves**

L'établissement de scolarisation se situe ...

Type de la commune de résidence de l'élève	... dans la même unité urbaine que la commune de résidence										... dans une autre unité urbaine		... dans une commune rurale		Total	
	Total		dont même commune		dont autre commune de la même unité urbaine											
					Total		dont autre commune centre		dont autre commune de banlieue							
	Effectif	%	Effectif	%			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ville isolée	16 802	72	16 802	72	0	0	0	0	0	0	6572	28	122	1	23 496	100
Commune centre	157 814	90	143 594	82	14 220	8	5 257	3	8 963	5	16 004	9	691	0	174 509	100
Commune de banlieue	218 365	93	61 321	26	157 044	67	78 279	33	78 765	33	16 137	7	1 015	0	235 517	100
<b>Total</b>	<b>392 981</b>	<b>91</b>	<b>221 717</b>	<b>51</b>	<b>171 264</b>	<b>40</b>	<b>83 536</b>	<b>19</b>	<b>87 728</b>	<b>20</b>	<b>38 713</b>	<b>9</b>	<b>1 828</b>	<b>0</b>	<b>433 522</b>	<b>100</b>

**Élèves scolarisés en classe de seconde GT**

L'établissement de scolarisation se situe ...

Type de la commune de résidence de l'élève	... dans la même unité urbaine que la commune de résidence										... dans une autre unité urbaine		... dans une commune rurale		Total	
	Total		dont même commune		dont autre commune de la même unité urbaine											
					Total		dont autre commune centre		dont autre commune de banlieue							
	Effectif	%	Effectif	%			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ville isolée	11 992	82	11 992	82	0	0	0	0	0	0	2603	18	33	0	14 628	100
Commune centre	108 759	95	102 336	89	6 423	6	3 316	3	3 107	3	5 633	5	280	0	114 672	100
Commune de banlieue	153 312	95	49 218	31	104 094	65	56 701	35	47 393	30	7 090	4	482	0	160 884	100
<b>Total</b>	<b>274 063</b>	<b>94</b>	<b>163 546</b>	<b>56</b>	<b>110 517</b>	<b>38</b>	<b>60 017</b>	<b>21</b>	<b>50 500</b>	<b>17</b>	<b>15 326</b>	<b>5</b>	<b>795</b>	<b>0</b>	<b>290 184</b>	<b>100</b>

**Élèves scolarisés en formation professionnelle**

L'établissement de scolarisation se situe ...

Type de la commune de résidence de l'élève	... dans la même unité urbaine que la commune de résidence										... dans une autre unité urbaine		... dans une commune rurale		Total	
	Total		dont même commune		dont autre commune de la même unité urbaine											
					Total		dont autre commune centre		dont autre commune de banlieue							
	Effectif	%	Effectif	%			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ville isolée	4 810	54	4 810	54	0	0	0	0	0	0	3969	45	89	1	8 868	100
Commune centre	49 055	82	41 258	69	7 797	13	1 941	3	5 856	10	10 371	17	411	1	59 837	100
Commune de banlieue	65 053	87	12 103	16	52 950	71	21 578	29	31 372	42	9 047	12	533	1	74 633	100
<b>Total</b>	<b>118 918</b>	<b>83</b>	<b>58 171</b>	<b>41</b>	<b>60 747</b>	<b>42</b>	<b>23 519</b>	<b>16</b>	<b>37 228</b>	<b>26</b>	<b>23 387</b>	<b>16</b>	<b>1 033</b>	<b>1</b>	<b>143 338</b>	<b>100</b>

professionnel sont retenus dans la suite de l'étude. Deux types de mobilité sont mesurées : celle entre unités urbaines (mobilité inter) et celle entre communes d'une même agglomération (mobilité intra).

Globalement, 9 % des élèves résidant en unité urbaine offrant à la fois des enseignements généraux et technologiques ou professionnels, la quittent pour rejoindre un établis-

sement scolaire (*tableau 3*). Parmi ceux-ci, 60 % s'orientent vers la voie professionnelle. Les élèves de second cycle général et technologique (GT) sont trois fois moins mobiles que leurs camarades qui s'orientent vers la voie professionnelle. Les jeunes résidant en banlieue changent moins fréquemment d'unité urbaine que ceux résidant en commune centre lorsqu'ils choisissent la voie profes-

sionnelle mais par contre, on ne note pas de différence de comportement de mobilité lorsqu'ils sont scolarisés en seconde GT.

La moitié des élèves mobiles et habitant dans une commune centre ont choisi une seconde professionnelle contre un quart des élèves non mobiles de ces mêmes communes. Ils se répartissent à part égale entre spécialités des services et de la

Tableau 4 – Mobilité des élèves habitant dans des communes hors aires urbaines

France métropolitaine

Commune de l'espace à dominante rurale	Seconde GT		Professionnel		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
pas de changement de commune	5 773	9	1 963	6	7 736	8
vers une aire urbaine	37 063	60	24 029	67	61 092	62
vers une autre commune de l'espace à dominante rurale	19 154	31	9 573	27	28 727	29
vers une commune multipolarisée	302	1	239	1	541	1
Total des changements	56 519	91	33 841	95	90 360	92
<b>Total des élèves résidant dans une commune de l'espace à dominante rurale</b>	<b>62 292</b>	<b>100</b>	<b>35 804</b>	<b>100</b>	<b>98 096</b>	<b>100</b>

Commune multipolarisée	Seconde GT		Professionnel		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
pas de changement de commune	454	2	115	1	569	2
vers une aire urbaine	18 743	88	10 375	87	29 118	88
vers une commune de l'espace à dominante rurale	1 473	7	912	8	2 385	7
vers une autre commune multipolarisée	739	4	467	4	1 206	4
Total des changements	20 955	98	11 754	99	32 709	98
<b>Total des élèves résidant dans une commune multipolarisée</b>	<b>21 409</b>	<b>100</b>	<b>11 869</b>	<b>100</b>	<b>33 278</b>	<b>100</b>

production. Les spécialités les plus fréquemment choisies sont « la vente et l'action marchande » (20 %), les carrières sanitaires et sociales (22 %) et les métiers de la restauration et de l'hôtellerie (20 %). Dans le domaine de la production, les choix sont beaucoup plus variés ; huit spécialités ne regroupent que 55 % des élèves, dont 16 % pour les métiers de l'électrotechnique.

Les élèves mobiles mais qui résident dans une commune de banlieue, ont des choix de spécialités à peu près identiques, avec toutefois une attraction plus forte que leurs camarades du centre ville pour les métiers du secrétariat et de la comptabilité. Dans le domaine de production, la prédominance des métiers de l'électrotechnique est encore plus importante que pour les résidents en centre ville et six spécialités seulement regroupent la moitié des élèves.

Lorsqu'ils suivent leurs études à l'intérieur de l'unité urbaine, les élèves des communes centre comme ceux des communes de banlieue sont proches en termes d'orientation. Trois

élèves sur dix de chacune de ces populations scolaires optent pour une formation professionnelle. Ils effectuent à peu près les mêmes choix en termes de diplômes et de spécialités. Globalement, quatre élèves sur dix se déplacent à l'intérieur de leur unité urbaine pour rejoindre leur établissement scolaire.

Les élèves résidant dans une commune centre sont peu mobiles à l'intérieur de l'unité urbaine puisque seuls 10 % d'entre eux vont chercher une formation dans une autre commune. Lorsqu'ils se déplacent, c'est majoritairement vers une commune de banlieue et pour suivre un enseignement professionnel. La mobilité vers une autre commune centre est associée à un projet plus tourné vers l'enseignement général ou technologique.

Pour le BEP, trois spécialités des services parmi les onze proposées (de plus de dix élèves), sont un peu plus choisies par les élèves mobiles que les autres élèves : il s'agit des métiers de la restauration et de l'hôtellerie, les bioservices, et la logistique et la commercialisation. Quant aux spécia-

lités industrielles, cinq sont un peu plus choisies parmi les vingt et une spécialités offertes, à savoir la maintenance des systèmes mécaniques automatisés, la maintenance des véhicules automobiles, la carrosserie, les techniques de l'architecture et de l'habitat, enfin les techniques du froid et du conditionnement de l'air.

En revanche, les élèves résidant dans une commune de banlieue sont huit fois plus mobiles que les élèves des communes centre. Sept élèves sur dix changent de commune pour leurs études au sein de leur unité urbaine de résidence. Ils sont à peu près la même proportion à se déplacer vers une commune centre ou une commune de banlieue, avec un projet d'enseignement général et technologique plus marqué, dans les deux cas, que ceux qui ne bougent pas.

Pour le BEP, devant les deux spécialités des services déjà mentionnées comme source de mobilité des élèves des communes centre, à savoir, les métiers de la restauration et de l'hôtellerie et les bioservices, figurent les carrières sanitaires et sociales.

**Tableau 5 – Mobilité des élèves habitant dans des communes recensées dans les aires urbaines**

(l'aire urbaine, à laquelle la commune de résidence est rattachée, propose une offre d'enseignement)

France métropolitaine

Commune d'une aire urbaine	Seconde GT		Professionnel		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
pas de changement de commune	149 770	44	52 143	33	201 913	40
vers une autre commune de la même aire urbaine	171 210	50	83 714	52	254 924	51
<b>Total des élèves scolarisés dans la même aire urbaine</b>	<b>320 980</b>	<b>94</b>	<b>135 857</b>	<b>85</b>	<b>456 837</b>	<b>91</b>
vers une autre aire urbaine	17 044	5	17 792	11	34 836	7
vers une commune de l'espace à dominante rurale	4 498	1	5 960	4	10 458	2
vers une commune multipolarisée	848	0	954	1	1 802	0
<b>Total des changements</b>	<b>22 390</b>	<b>7</b>	<b>24 706</b>	<b>15</b>	<b>47 096</b>	<b>9</b>
<b>Total des élèves résidant dans une commune d'une aire urbaine</b>	<b>343 370</b>	<b>100</b>	<b>160 563</b>	<b>100</b>	<b>503 933</b>	<b>100</b>

Lorsqu'ils choisissent une formation de type industriel, les élèves sont un peu moins attirés par les spécialités les plus demandées (13 points de moins sur l'électrotechnique) et participent plus largement à l'ensemble des spécialités offertes.

Le zonage en unités urbaines est une première approche de la notion de ville et de sa zone d'influence, mais n'intègre pas la dimension socioéconomique du territoire.

### L'AIRES URBAINE : UN LIEU OÙ L'ON RÉSIDE, TRAVAILLE ET ÉTUDIE

Le zonage en aires urbaines permet d'étudier le dynamisme des villes et de leur zone d'influence proche. Fondée sur une analyse des déplacements domicile-travail entre la ville et sa périphérie, elle propose un cadre géographique plus étendu qui rend compte de la dilatation des villes et de la périurbanisation. Ce concept n'existe pas dans les DOM, aussi l'étude porte sur les seuls élèves scolarisés en France métropolitaine.

84 % des élèves résidant en commune rurale ne trouvent pas *in situ* un établissement du second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale. Si neuf élèves sur dix quittent alors leur commune pour se former majoritairement dans une aire urbaine,

trois élèves sur dix rejoignent une autre commune de l'espace à dominante rurale (*tableau 4*). Cette dernière mobilité peut paraître paradoxale. En fait, cet espace hétérogène recouvre à la fois les pôles ruraux, dans lesquels l'offre est présente, et le rural isolé. Choisir une formation professionnelle de préférence à une seconde générale et technologique implique une mobilité accrue des jeunes vers une aire urbaine, au détriment des communes de l'espace à dominante rurale.

L'offre de formation est quasi absente dans les communes multipolarisées, seulement 5 % des élèves en bénéficient. Aussi, 87 % des jeunes vont vers une aire urbaine, 7 % dans une commune rurale et 4 % dans une autre commune multipolarisée. Ces choix de mobilité sont indépendants de l'orientation suivie par l'élève.

92 % des élèves résidant dans l'espace à dominante rurale et 98 % des jeunes des communes multipolarisées se déplacent pour suivre leurs études, puisque l'offre de formation y est peu présente.

L'offre de formation, au sens de la présence simultanée d'un lycée général et d'un lycée professionnel, est présente dans presque toutes les aires urbaines. Seuls 2 000 élèves (0,5 %) habitent une aire urbaine où l'offre est absente ou partielle.

Si un peu plus de neuf élèves sur dix sont scolarisés dans la même aire urbaine que celle de leur résidence, un élève sur quinze change d'aire urbaine pour ses études (7 %) (*tableau 5*). Ce pourcentage est inférieur à celui mesuré sur la base des unités urbaines. Ceci paraît cohérent avec la logique même de ce zonage, où l'aire urbaine est un espace dans lequel les gens travaillent et habitent mais étudient également. ■

#### À LIRE

**Y. Grelet**, « Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes », *Bref*, n° 228, CEREQ, 2006.

**P. Julien**, « Mesurer un univers urbain en expansion », *Économie et statistique*, n° 336, INSEE, 2000.

« Le système éducatif en milieu rural », revue *Éducation & formations*, n° 43, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 1995.

**F. Thomas**, « Les 390 façons d'être un lycéen », *Note d'évaluation*, 04.02, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, janvier 2004.

**D. Trancart**, « Diversité des lycées d'enseignement professionnel de l'Éducation nationale », revue *Éducation & formations*, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 2004.

« Villes et territoires », *Cahiers français*, n° 328, La Documentation française, 2005.

## Définitions du zonage en unités urbaines et en aires urbaines

### • Le zonage en unités urbaines

Les données chiffrées sur le nombre de communes par type portent sur la France métropolitaine et les DOM à la rentrée 2000.

Une unité urbaine est un ensemble de communes sur le territoire desquelles s'étend une agglomération de population d'au moins 2 000 habitants. Une agglomération de population est un ensemble d'habitations, tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Il faut, en outre, qu'au moins la moitié de sa population réside dans la zone bâtie.

Il existe différents types de communes. En fait, le type est une caractéristique propre à l'unité urbaine à laquelle appartient la commune.

Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parle de ville isolée (1 045 communes).

Deux unités urbaines peuvent se juxter sans en former une seule, dès lors qu'il n'y a pas de continuité entre elles (règle des 200 mètres).

Pour chacune des agglomérations multicommunales, a été défini un « centre » (1 246 communes). Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville centre. Dans le cas contraire, toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de la commune la plus importante, ainsi que cette dernière, sont villes centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes centre constituent la banlieue de l'unité urbaine (3 741 communes).

Les 30 637 autres communes non citées constituent le rural.

### • Le zonage en aires urbaines

Les données chiffrées sur le nombre de communes par catégories du zonage en aires urbaines avec les délimitations de 1999, portent sur la France métropolitaine uniquement.

Dans le zonage en aires urbaines, les unités urbaines ne sont pas dissociées. Toutes les communes qui les forment sont affectées en bloc à une même aire ou à un même espace.

Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constituée par :

- un pôle urbain, qui est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois n'étant pas elle-même attirée à plus de 40 % par une autre unité urbaine ;

- une couronne périurbaine composée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

#### . Espace à dominante urbaine

Les aires urbaines sont composées des **pôles urbains** et de leurs **couronnes périurbaines** (3 100 communes et 10 808 communes, respectivement). Il peut arriver qu'une aire urbaine se réduise au seul pôle urbain (par exemple : Paris).

Dans cet espace, mais situées hors des aires urbaines, figurent les communes **multipolarisées** (4 122 communes). Il s'agit de communes ou d'unités urbaines dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les communes concernées présentent des caractéristiques analogues aux couronnes périurbaines, à cela près qu'elles ne peuvent, par nature, être rattachées à aucune aire urbaine.

Le terme « **communes périurbaines** » désigne le regroupement des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

#### . Espace à dominante rurale

Cet espace est formé de l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Il regroupe 18 535 communes.

Cet espace, assez hétérogène, recouvre quatre catégories : les pôles ruraux, le rural sous faible influence urbaine, la périphérie des pôles ruraux et le rural isolé.